

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

*Direction de la modernisation
et de l'action territoriale*

Sous-direction du corps préfectoral
et des administrateurs civils

Bureau du management du corps préfectoral
et des administrateurs civils

Circulaire du 12 mars 2007 relative aux mouvements du corps préfectoral et période de réserve

NOR : INTA0700030C

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à Messieurs les préfets de région ; Mesdames et messieurs les préfets de département ; Madame le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française ; Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; Monsieur le préfet de Mayotte ; Monsieur le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Monsieur le préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna.

Par circulaire NOR INT/A/07/30001/J du 10 janvier 2007, vous avez été informés des dates de la période de réserve consécutive aux élections présidentielle et législatives qui s'étendra du 23 mars au 17 juin 2007.

Je vous précise que la nomination de membres du corps préfectoral pourra intervenir durant cette période et que par conséquent les emplois éventuellement vacants seront pourvus dans les conditions habituelles.

En revanche, je vous demande de veiller à ce que la cérémonie d'installation des intéressés se limite strictement au dépôt d'une gerbe au monument aux morts, sans que celle-ci soit suivie de la traditionnelle réception à laquelle sont conviés les élus.

La secrétaire générale,
B. MALGORN